

NOTICE EXONERATION 2022

Chère Consœur, Cher Confrère

Vous sollicitez une demande d'exonération de votre cotisation ordinale au titre de 2022. Nous vous rappelons que le principe même d'une exonération se veut temporaire, non récurrent et exceptionnel.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre demande ne sera instruite qu'après **réception de votre dossier complet**. Nous vous remercions d'en respecter les modalités de constitution et de planning. **Il ne sera fait aucun rappel.**

Toute demande comportera obligatoirement :

- 1 Formulaire « consentement RGPD » dûment signé et daté par vos soins,
- 1 Formulaire d'information et de demande, dûment daté et signé par vos soins,
- 1 Chèque du montant de votre cotisation (150 € ou 75 €) selon votre situation connue au 1^{er} janvier 2022, à l'ordre du CNOSEF, daté et signé. Ce chèque ne sera pas encaissé,
- Le(s) dernier (s) avis d'imposition 2035 et/ou 2042, et document(s) justifiant d'un complément de ressources,
- Tout document ou justificatif permettant à nos services l'instruction de votre demande,

Ce dossier est à nous faire parvenir avant le 31 mars 2022. Seuls les dossiers complets et accompagnés d'un chèque seront pris en compte.

A réception de votre demande complète, vous serez placé-e sous statut « demande d'exonération en cours » et par conséquent non concerné-e jusqu'à l'examen de celle-ci par les possibles relances pour non-paiement de la cotisation.

La commission en charge d'instruire les demandes d'exonération se réunira au plus tard le 30 septembre 2022, à l'issue vous recevrez un courrier précisant l'avis rendu, en cas d'/de :

- accord, il sera accompagné de votre chèque portant la mention « ANNULE »,
- refus, votre chèque sera encaissé sous 7 jours,

Toute demande d'exonération au titre de la cotisation ordinale et a fortiori son acceptation ne sont valables que pour une année. L'exonération n'est pas tacitement reconductible et devra faire l'objet, si nécessaire d'une nouvelle demande. Au-delà de trois exonérations, aucune nouvelle demande ne sera acceptée.

Paris, le 07 janvier 2022
S. Brame,
Trésorière du CNOSEF

**DOSSIER A RETOURNER SOUS ENVELOPPE PORTANT LA MENTION « CONFIDENTIEL » A :
CNOSEF – service cotisation – 168 rue de Grenelle 75007 PARIS**

FORMULAIRE CONSENTEMENT RGPD

Chère Consœur, Cher Confrère

Dans le cadre de votre demande d'exonération de cotisation d'inscription au tableau de l'ordre des sages-femmes pour l'année 2022, vous êtes amené(e) à fournir à l'ordre des données personnelles, et plus particulièrement, des données médicales et/ou fiscales.

Ces données personnelles sont traitées en conformité avec les principes de protection des données personnelles tels que posés par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD ») et à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés modifiée.

Les données seront supprimées à l'issue de leur traitement et de leur vérification par le Conseil national.

Elles sont uniquement accessibles au personnel habilité du Conseil national ayant pour mission la gestion de la cotisation ordinale, à savoir la Présidente, la trésorière, la directrice administrative RH et la chargée de mission référente cotisation.

L'Ordre s'engage à ne pas communiquer ces données.

Par la présente, vous déclarez accepter fournir les données personnelles sollicitées par le Conseil national et nécessaires au traitement de votre demande d'exonération de cotisation.

Le défaut de production du présent **document signé** sera considéré comme un refus de votre part entraînant la clôture de votre dossier. »

Date

Nom-prénom / Signature

